



CANADA

COMMUNIQUE

NO 30

FOR IMMEDIATE RELEASE
MAY 13, 1970

PROHIBITION OF ATLANTIC SALMON FISHING

REPLY TO DANISH AIDE-MEMOIRE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Department of External Affairs recently presented an Aide-Mémoire to the Danish Ambassador in reply to a Danish Aide-Mémoire concerning fishing for salmon on the high seas. Canada has for some years pressed for the prohibition of Atlantic salmon fishing on the high seas. At the 1969 meeting of the International Commission for Northwest Atlantic Fisheries, a Canadian proposal originally made in 1967 for a total ban was adopted, although Denmark cast a negative vote. The Danish Aide-Mémoire presented certain technical arguments as to why they voted against this proposal. The Canadian Aide-Mémoire presented technical arguments to refute the points outlined in the Danish Aide-Mémoire.

In our view, high seas fishing for salmon, by its very nature, does not discriminate as to the river of origin of the fish, and increasing high seas fishing will make salmon management impossible. It is necessary to carry out such management on a river-by-river basis and sometimes even by separate runs in one river. Increasing high seas catches of salmon will rapidly result in smaller total returns. Salmon are a species separate from the general high seas fishery and no other fishery is so dependent upon the positive efforts of particular states in their home rivers to assure its continuance. We pointed out that the maintenance and growth of Canadian salmon runs depend on research and development and also abstaining from using the rivers for other purposes which, taken together, are costly to Canada's economy. Canada has consistently opposed high seas fishing for salmon and has ensured that its own fishing fleets in the Pacific Ocean adhere to strict regulations by fishing within national fishery limits in order to carry out good conservation methods.

The Canadian Government therefore expressed the hope that the Danish Government would reconsider their position.



CANADA

Communiqué

NO 30

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 13 MAI, 1970

INTERDICTION DE LA PECHE DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE
REPONSE A L'AIDE-MEMOIRE DU DANEMARK

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère des Affaires extérieures a récemment présenté un aide-mémoire à l'ambassadeur du Danemark en réponse à un aide-mémoire danois concernant la pêche du saumon en haute mer. Le Canada demande avec instance depuis plusieurs années l'interdiction de la pêche du saumon de l'Atlantique en haute mer. A la réunion de 1969 de la Commission internationale des pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique, une proposition canadienne présentée d'abord en 1967 et visant à l'interdiction totale de cette pêche a été adoptée, bien que le Danemark ait voté en sens contraire. L'aide-mémoire danois exposait certains arguments techniques concernant le pourquoi de ce vote négatif. L'aide-mémoire canadien présentait des arguments techniques visant à réfuter les points exposés dans l'aide-mémoire danois.

A notre avis, la pêche du saumon en haute mer, de par sa nature même, ne tient aucunement compte du cours d'eau d'origine du poisson, et l'intensification de la pêche hauturière rendra impossible la gestion de l'espèce. Il est nécessaire que cette gestion s'effectue cours d'eau par cours d'eau et parfois même remonte par remonte pour un même cours d'eau. Des prises accrues de saumon en haute mer entraîneront rapidement une diminution de la production globale. Le saumon est une espèce distincte du point de vue de la pêche hauturière en général et aucune autre pêche ne dépend autant des efforts positifs que tentent les divers états dans leurs propres cours d'eau pour en assurer la conservation. Nous avons signalé que le maintien et la croissance des remontes de saumon canadien dépendent de la recherche et du développement, et d'aussi du soin qu'on a de ne pas utiliser les fleuves et rivières à d'autres fins qui, ensemble, sont coûteuses pour l'économie canadienne. Le Canada s'est toujours opposé à la pêche du saumon en haute mer et il veille à ce que ses propres flottes de pêche dans l'Océan pacifique observent rigoureusement les règlements en opérant dans les limites des pêcheries nationales afin d'assurer l'application de bonnes méthodes de conservation.